

LA HAUSSE DES FRAIS DE PORT DES CATALOGUES

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable de Postes Canada, mais, en son absence, j'espère que le secrétaire parlementaire pourra répondre à ma question. L'an dernier, à Malpeque, une petite entreprise de vente de graines de semence pouvait envoyer son catalogue à ses clients, en courrier de troisième classe, pour 14½ c. Cette année, il lui en coûte 64c. C'est donc une augmentation de coût de plus de 400 p. 100. Comment le gouvernement justifie-t-il cette augmentation à la lumière de ses lignes directrices sur les 6 et 5 p. 100?

Mlle MacDonald: Quelles lignes directrices?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, comme le député le sait sans doute, les Postes ont également pris des mesures pour réduire leurs tarifs dans certains cas, lorsqu'il est possible de réaliser des économies substantielles en collaborant avec les petites entreprises. Quant à la question soulevée j'en prends note et je la porterai à l'attention de la société de la Couronne, c'est-à-dire de la Société canadienne des postes.

M. Gass: Madame le Président, c'est peut-être une façon sordide de ne pas respecter les lignes directrices de 6 et 5 p. 100.

L'INCIDENCE SUR UN HOMME D'AFFAIRES

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, l'homme d'affaires en question a déjà fait imprimer ses prix dans le catalogue avant de l'envoyer. Quels moyens dois-je proposer à l'entrepreneur pour récupérer les \$65,000 de frais de poste supplémentaires, puisque ses prix ne sont pas élastiques?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, ce que le député pourrait faire, c'est demander au petit entrepreneur...

Une voix: De s'acheter des élastiques.

M. Berger: ... de s'adresser aux responsables de la Société canadienne des postes. Je suis certain qu'ils seraient prêts à chercher avec lui...

M. Clark: Il pourrait appeler Alastair Gillespie.

M. Berger: ... s'il n'y a pas des façons de livrer son courrier efficacement et à un coût raisonnable.

* * *

LES LOTERIES

L'ADOPTION DE LA MESURE CONCERNANT LES PARIS COLLECTIFS SUR LES SPORTS

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre d'État chargé du Commerce international.

Questions orales

Des voix: Ah, ah!

M. Bockstael: Nous avons appris par les journaux il y a environ deux semaines que le gouvernement avait versé une avance de 5 millions pour les Jeux olympiques d'hiver de 1988 en attendant que la loterie sur les sports soit établie. Le caucus de l'Ouest a reçu les instances du maire de Calgary qui voulait savoir quand la mesure concernant les paris collectifs sur les sports serait adoptée. Y aurait-il moyen d'adopter rapidement cette mesure, car même si les Jeux ne doivent avoir lieu qu'en 1988, les préparatifs doivent être terminés en 1986, et les besoins se font pressants. Nous nous demandons si le gouvernement est disposé à adopter la loi en une journée.

M. Paproski: Pourquoi ne posez-vous pas la question à Pinard?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le projet de loi sur les paris collectifs sportifs a franchi l'étape de la deuxième lecture et il a fait l'objet d'un long et minutieux examen au comité. Son étude en est maintenant à l'étape du rapport. Normalement, on s'entend pour compléter l'étude de mesures législatives comme celle-là en une journée parce que le temps dont la Chambre dispose est limité.

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Selon l'information que j'ai reçue, le Nouveau parti démocratique veut bien donner son accord si les conservateurs donnent le leur, mais...

M. Nielsen: Attention!

M. Regan: ... l'opposition officielle n'est pas prête à laisser adopter la mesure en une journée.

Des voix: C'est honteux!

M. Regan: Elle n'est pas disposée à préciser le temps qu'il lui faut pour adopter la mesure. A cause de cela, Calgary est désespérément à court de financement pour commencer à construire les installations des Olympiques d'hiver de 1988.

Une voix: L'Alberta est en jeu, Joe!

M. Regan: Il n'y a donc guère de chances que la mesure soit adoptée au cours de cette session-ci à moins que l'opposition conservatrice ne change son fusil d'épaule et n'accepte de compléter l'étude du bill dans un délai raisonnable.

Des voix: Bravo!

L'UTILISATION DES FONDS DE LOTERIE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Je voudrais poser ma question au même ministre, madame le Président. J'aimerais bien savoir ce que le gouvernement a fait des 98 millions de dollars qu'il a reçus des provinces au titre des fonds de loterie?